Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260313-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze, le cinq mars, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2026-03-13
Restauration de l'église Saint-Gouesnou – dernière phase

Date de convocation du Conseil municipal :
18 février 2026

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, Mme BIDEAU, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration :

M. LEROY	procuration à	M. SALAÜN
Mme TORRES	procuration à	M. MERCIER
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
Mme BIDEAU

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260313-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-03-13

Travaux

RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT-GOUESNOU – DERNIÈRE PHASE

Rédacteur : Thomas Even
Rapporteur : Denis Pénarguéar

L'église Saint-Gouesnou, classée monument historique depuis 1914, a fait l'objet d'importants travaux de conservation (maçonneries du clocher, parements extérieurs, cloches, vitraux, etc.) achevés en 2022. L'État, la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Fondation du Patrimoine, des particuliers et des entreprises ont apporté leur soutien à cette opération d'un montant total de 704 K€ HT.

Pour clore ce chantier et permettre, notamment, de davantage mettre en valeur l'édifice et d'améliorer le confort des visiteurs, il convient de restaurer les points d'éclairages intérieurs et extérieurs, ainsi que le portail de l'entrée principale et la porte de la sacristie.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'opération, le plan de financement et la sollicitation d'aides financières, ainsi que le lancement d'une nouvelle collecte par la Fondation du Patrimoine.

1. L'église Saint-Gouesnou, monument historique ayant déjà fait l'objet de travaux de conservation

L'église Saint-Gouesnou est le joyau architectural de la Ville, classée monument historique en 1914 (classement comprenant l'arc de triomphe et la fontaine Saint-Gouesnou). Les premiers travaux de construction de l'édifice, tel qu'on le connaît sous cette forme, datent de la fin du XVI^{e} siècle avec l'édification de la tour du clocher. Au début du XVII^{e} siècle, le transept et le chevet voient le jour, avant la construction du porche nord entre 1640 et 1664.

Partiellement détruit en 1944 dans le cadre des combats pour la Libération de Brest, restauré à l'identique entre 1947 et 1970, l'édifice a fait l'objet d'importants travaux de conservation (maçonneries du clocher, parements extérieurs, cloches, vitraux, etc.) achevés en 2022. L'État (Direction régionale des affaires culturelles [DRAC] de Bretagne), la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Fondation du Patrimoine, des particuliers et des entreprises ont apporté leur soutien à cette opération d'un montant total de 704 K€ HT.

2. Nécessité de poursuivre la restauration de l'église Saint-Gouesnou

Pour clore le chantier de restauration de l'église Saint-Gouesnou, il s'agit à présent de restaurer les points d'éclairages intérieurs et extérieurs, ainsi que le portail de l'entrée principale et la porte de la sacristie.

La restauration des éclairages intérieurs de l'église Saint-Gouesnou (actuellement de type « iodure ») est motivée par :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260313-DE

- L'intérêt de mettre davantage en valeur l'édifice restauré ;
- L'amélioration de la sécurité et du confort des visiteurs ;
- La réduction des consommations électriques et, de ce fait, de l'empreinte écologique du site.

Après consultation de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère (DRAC de Bretagne) sur la base d'une étude d'éclairement réalisée en 2024, ses préconisations ont été prises en compte dans l'expression des besoins transmis aux entreprises : luminosités des zones, directions des faisceaux, parcours des câbles, discrétion des projecteurs, caractéristiques des points d'éclairages, technologie LED.

S'agissant des éclairages intérieurs, les nouveaux équipements respecteront des caractéristiques des niveaux d'éclairements et des directions des faisceaux lumineux définies par les services de la DRAC. Les luminaires (LED - NF EN 12464-1) et leurs câblages seront installés aux mêmes emplacements que ceux remplacés, en veillant à la discrétion visuelle et dimensionnelle des câbles et des projecteurs. Les solutions techniques mises en œuvre devront permettre le passage d'un éclairage de recueillement à celui facilitant les activités de lecture (liturgie et livre de messe).

S'agissant des éclairages extérieurs, les caractéristiques des nouveaux équipements extérieurs respecteront également les préconisations des services de la DRAC (niveau d'éclairement, direction, technologie LED, indice de protection IP65, etc.). En outre, les dimensions des projecteurs et des câbles seront réduites au maximum. Les risques d'éblouissements du public seront traités avec soin.

La restauration des menuiseries bois portera, quant à elle, sur le portail de l'entrée principale et la porte de la sacristie. Ces deux éléments présentent, en effet, le même type de désordres (gonflements, perforations, etc.), dus notamment à leur exposition Ouest. Les ouvrants sont aujourd'hui quasiment inutilisables et génèrent un risque pour la conservation de l'édifice et des œuvres qui s'y trouvent.

Les travaux consisteront en la fabrication à l'identique de nouvelles portes, dans une essence de bois dense et stable en dimensions, adaptée aux contraintes météorologiques humides.

Outre les objectifs décrits ci-dessus, la concrétisation de cette opération de rénovation de l'église Saint-Gouesnou permettra d'envisager un élargissement des créneaux d'ouverture au public, une valorisation accrue du trésor liturgique et, *in fine*, un accroissement de l'attractivité touristique de la Ville et de l'activité économique des commerces locaux.

3. Budget de l'opération et plan de financement

Le budget de l'opération repose sur les chiffrages réalisés par les entreprises consultées conformément préconisations de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère et aux dispositions techniques décrites ci-dessus.

À ce jour, les propositions reçues n'ont fait l'objet d'aucun engagement de la part de la Ville de Gouesnou. Le lancement de l'opération est conditionné par l'attribution d'une aide extérieure. Si cet objectif est atteint, le projet pourra être mis en œuvre sans délai, l'objectif étant qu'il soit concrétisé avant la fin de l'été 2026.

La Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, partenaire des précédents travaux est, d'ores et déjà, associée à cette dernière phase du projet (cf. supra) et sera sollicitée pour un nouveau soutien financier.

En outre, la Fondation du Patrimoine, dont l'engagement auprès de la Ville s'était traduit en 2021 par un soutien de 46 225 €, sera à nouveau appelée à ouvrir une collecte auprès de donateurs privés. La Fondation Crédit agricole du Finistère, approchée pour apporter son soutien, pourrait compter au rang de ces derniers.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260305-D20260313-DE

Dépenses (base devis reçus - € HT)		Recettes (sollicitations/estimations)	
Éclairages intérieurs	23 170 €	Ville de Gouesnou	20 117
Éclairages extérieurs	3 290 €	État – DRAC Bretagne	5 000
Menuiseries bois	10 010 €	Fondation du Patrimoine	15 000
Aléas (10 %)	3 647 €		
TOTAL	40 117 €	TOTAL	40 117 €

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver l'opération portant sur la dernière phase de la restauration de l'église Saint-Gouesnou ainsi que les modalités de financement inhérentes au programme ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à déposer les demandes de financement auprès de de l'État – Direction régionale des affaires culturelles et de tout autre partenaire potentiel ;
- De solliciter la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une collecte de fonds auprès de donateurs privés ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 23 février 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Vie locale du mercredi 25 février 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 26 février 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 5 mars 2026

La secrétaire de séance

Caroline Bideau

Le Maire,

MAIRIE DE GOUESNOU 29850

Stéphane Roudaut